

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 25 mai 2011

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mercredi 25 mai 2011 à 19 h, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Roger Vaillancourt
Mmes les conseillères	Thérèse Gagnon (Heure d'arrivée à 19 h 2)
	Nancy Paquet
MM. les conseillers	Steeve Lavoie
	Pascal Dufour
	Dominic Côté
	Ghyslain Lapointe

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

La présente séance a dûment été convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2011-05-100 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-05-101 AUTORISATION – APPEL D'OFFRES – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN ABRI POUR ENTREPOSAGE DE GRAVIER ET DÉGLAÇANT

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

D'approuver le document d'appel d'offres de mai 2011, préparé par BPR Bâtiment inc. concernant la construction d'un entrepôt à sel de déglacage, préfabriqué, conformément à l'offre de service en date du 28 mars 2011 de cette firme.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder ou à faire procéder à un appel d'offres public pour la construction d'un entrepôt à sel de

déglacage, préfabriqué, avec publication de ce cet appel d'offres dans le journal L'Avantage et sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-04 INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT DES TRAVAUX DE COLLECTE, DE MISE AUX NORMES DES EAUX USÉES, DE VOIRIE ET DE TRAVAUX CONNEXES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 15 847 735 \$, ET UN EMPRUNT DE 15 276 159 \$ REMBOURSABLE EN 25 ANS »

M. le conseiller Steeve Lavoie donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, le règlement numéro 2011-04 intitulé « Règlement concernant des travaux de collecte, de mise aux normes des eaux usées, de voirie et de travaux connexes comportant une dépense de 15 847 735 \$, et une dépense de 15 276 159 \$ remboursable en 25 ans ».

Ce règlement a pour but d'autoriser le conseil municipal à exécuter ou à faire exécuter des travaux de collecte, d'interception, de mise aux normes des eaux usées, de voirie et de travaux connexes.

Ce règlement décrète une dépense de 15 847 735 \$ et un emprunt de 15 276 159 \$, remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans, pourvoyant également à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût.

Ce règlement approprie également toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Roger Vaillancourt invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2011-05-102 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 25 mai 2011, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Roger Vaillancourt
Maire

YB/DG/dg